



Municipalité de Saint-Tite-des-Caps
1, rue Leclerc
Saint-Tite-des-Caps (Québec) G0A 4J0
Tél. : 418 823-2239
Télec. : 418 823-2527

Madame, Monsieur,

Suite à l'appui que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait selon sa résolution # 9586 du 4 février 2013 au projet hydroélectrique Hydro-Cayon, nous vous transmettons les coordonnées de la Municipalité ainsi que des personnes la représentant :

- M. Pierre Dion Maire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps
Tél. bureau : 418-823-2239
Tél. cell : 418-809-3526
- M. Marc Lachance Directeur général et secrétaire trésorier de la Municipalité
de Saint-Tite-des-Caps
Tél. bureau : 418-823-2239
Tél. cell : 418-931-2239

Pour toute demande d'informations concernant ce projet ou toutes autres questions d'ordre général n'hésitez surtout pas à communiquer avec ces 2 personnes ressources en tout temps.

Marc Lachance,
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Extrait du Procès-Verbal
Ou du 4 février 2013
Copie de Résolution

Municipalité de

SAINT-TITE-DES-CAPS

A la session régulière du Conseil de la

Municipalité de Saint-Tite-des-Caps

tenue le 4 février 2013 et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire

monsieur Pierre Dion

et les Conseillers suivants : M. Rémi Lachance M. Mario Dufour
Mme Hélène Gravel M. Éric Lachance
M. Pierre Moreault

APPUI – PROJET HYDROÉLECTRIQUE HYDRO-CANYON (Rés. # 9586)

Considérant que la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* projette de développer une centrale hydroélectrique de 23 200 kW sur le site de la chute Sainte-Anne, sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord à Saint-Joachim ;

Considérant que ce projet, respectueux de l'environnement, s'harmonisera avec les installations récréotouristiques en place sur le site de la chute ;

Considérant que ce développement permettra de bénéficier du potentiel économique et énergétique de la rivière Sainte-Anne-du-Nord ;

Considérant qu'il existe un partenariat entre la Municipalité de Saint-Joachim, la MRC de La Côte-de-Beaupré et le Groupe AXOR, le partenaire privé sélectionné par appel de candidature par la Municipalité et la MRC ;

Considérant que les communautés locale et régionale recevront des revenus moyens de l'ordre d'un demi-million de dollars par année pour les 20 premières années d'opération ;

Considérant que les travaux de construction seront exécutés en priorité par la main-d'œuvre et les entreprises locales ;

Considérant que ce projet bénéficie de l'acceptabilité sociale de la très grande majorité de la population locale et régionale ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a déjà eu l'occasion d'appuyer ce projet suite à l'adoption d'une résolution le 7 décembre 2009 portant le # 8663 ;

Considérant que les différents intervenants ont déjà eu l'occasion d'obtenir toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet lors des séances d'information tenues par la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* ;

Considérant que la population et les intervenants ont une fois de plus eu l'occasion d'être bien informés lors de la première partie des audiences publiques tenue par le BAPE les 22 et 23 janvier dernier ;

Considérant qu'un des axes retenu dans la *Planification stratégique de développement durable* de la MRC de La Côte-de-Beaupré concerne le développement de l'industrie de l'environnement et des technologies vertes (axe 2.5) ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Hélène Gravel, Conseillère appuyé par M. Pierre Moreault, Conseiller et résolu unanimement

Que soit signifié au Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement, lors de la deuxième partie des audiences publiques, que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps appuie le projet présenté par la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* pour le développement d'une centrale hydroélectrique de 23 200kW sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord.

Que ce projet s'inscrit entièrement dans le volet de développement durable au plan de sa dimension énergétique.

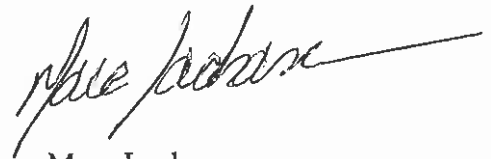
Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps souhaite la réalisation de ce projet afin de bénéficier des retombées économiques importantes pour les travailleurs et pour les entreprises de la région.

Que les communautés locale et régionale comptent sur les redevances qui leur seront versées pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens.

Que soit signifié notre avis d'intention au BAPE de déposer cette résolution d'appui à la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim*.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Yves-François Blanchet, Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, à madame Martine Ouellet, Ministre des Ressources naturelles, madame Pauline Marois, Première ministre et Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, monsieur Pierre Lefrançois, Préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré et monsieur Marc Dubeau, Maire de la Municipalité de Saint-Joachim.

COPIE CONFORME



Marc Lachance,
Directeur général